

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS130

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 3

Supprimer les deux dernières phrases de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend tirer les conséquences de la suppression du fonds d'activation, en cohérence avec la loi pour le plein emploi qui dispose que la politique pour l'accès à l'emploi est déployée au niveau territorial. Il vise à redonner, en cohérence, les prérogatives confiées au fonds d'activation au comité local pour l'accès à l'emploi auquel est confié le pilotage du dispositif.